

Appel à projets lancé par le SPW Emploi Formation

Parcours de renforcement des compétences

Objectif de l'appel

Le présent appel vise à tester / renforcer / améliorer les pratiques de terrain permettant de lever les freins aux dynamiques partenariales entre opérateurs d'insertion et de formation, en vue d'améliorer de manière structurelle les politiques publiques de parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés en Wallonie.

Public

L'appel à projet s'adresse aux opérateurs publics de formation et assimilés (centres de formation FOREM, centres de formation IFAPME, Etablissements de l'Enseignement de Promotion sociale, Centres de compétence), aux Centres d'insertion socioprofessionnelle agréés et aux Centres de Validation des Compétences agréés.

S'agissant d'un appel à projets relatif aux partenariats, le projet doit comporter au minimum 2 partenaires, dont au moins un centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP) agréé et au moins un opérateur public de formation, un opérateur public d'enseignement qualifiant, ou un centre de validation des compétences agréé.

Des partenaires additionnels agréés et/ou reconnus par la Wallonie (autres que ceux mentionnés ci-dessus) peuvent être associés aux projets pour des missions spécifiques.

Veuillez renvoyer ce formulaire complété et signé, **pour le 15 juillet 2022 au plus tard, en version électronique** (1 version Word et 1 en PDF) à l'adresse suivante :
parcours.competences.prw@spw.wallonie.be .

Veuillez préciser dans le champ « objet » du message électronique :
« le nom du projet - AP Parcours de renforcement des compétences »

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire de l'appel à projet ;
- La convention de partenariat signée par les partenaires (sauf si l'objet du projet est l'établissement d'un nouveau partenariat, auquel cas la convention est facultative) ;
- L'avis de l'instance bassin Enseignement – Formation – Emploi.

Un même organisme peut introduire plusieurs projets. Pour ce faire, il complétera un formulaire par projet.

Lors de la constitution de votre dossier de candidature, nous vous demandons de vous référer au texte de l'appel à projets « Parcours de renforcement des compétences ». Ce texte servira également de référence pour la recevabilité et l'analyse des dossiers.

1. Nom du projet :

Indiquez ici le nom du projet : **Renforcement des certifications – JAT/Centre de validation des Compétences de l'IPEPS Huy-Waremme**

2. Identification des parties au projet de partenariat

Partenaire A

Dénomination : CISP Jeunes Au Travail

Numéro d'entreprise : BE 0434.371.047

Adresse (siège social) : Chaussée de Liège, 147A 5100 JAMBES

organisme public organisme agréé (précisez : Agrément CISP-092)

Site web: www.jeunesautravail.be

Téléphone : 081/74 64 64

Courriel : info@jeunesautravail.be

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	5	4	2	5	0	0	2	3	0	2	9	0	9	7
BIC	GEBABEBB															

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

10 lignes maximum

MISSIONS DU PROJET PEDAGOGIQUE DE JAT EN LIEN AVEC LA REGLEMENTATION DES CISP :

Le CISP-EFT « Jeunes Au Travail » forme des demandeurs d'emploi (H/F) peu scolarisés et souvent fragilisés, dans deux secteurs professionnels. Nous transmettons les compétences « métier », nous construisons les compétences comportementales liées à ces métiers et nous travaillons les compétences sociales et citoyennes.

ACTIVITES :

- **Entretien et aménagement des espaces verts (EV)**

- **Entreprise générale du bâtiment (EGB) :** les stagiaires choisissent une orientation en aménagements extérieurs/pavage ou pose de plaques/peinture.

PUBLIC :

Demandeurs d'emploi disposant au maximum du CESDD et autres catégories de publics tels que définis dans la réglementation des CISP. Il va de soi que ces métiers s'adressent à toutes et tous indépendamment du genre.

Personne juridiquement responsable du projet

Nom : WILMOTTE

Prénom : Véronique

Fonction : Directrice

Téléphone : 081/74 64 64

Courriel : direction@jeunesautravail.be

Personne de contact sur le plan opérationnel

Nom : FELTESSE

Prénom : Gaëtan

Fonction : Directeur pédagogique

Téléphone : 081/46 07 76

Courriel : social@jeunesautravail.be

Partenaire BDénomination : CVDC de l'EPS Huy-Waremme – Centre attaché administrativement à l'IPEPS Huy-Waremme
(Pouvoir organisateur : province de Liège)

Numéro d'entreprise : 2.169.282.363

Adresse (siège social) : Quai de Compiègne, 4 4500 Huy

 organisme public organisme agréé (précisez :)Site web : www.validationdescompetences.be – www.cvdc3.be

Téléphone : 04/279.37.37 (Option 5 dans le menu)

Courriel : francois.amel@provincedeliege.be

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	3	5	0	6	8	8	9	8	8	0	3	0	3	7	
BIC		GKCCBEBB															

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

10 lignes maximum

Faire valoir une pratique professionnelle pour obtenir un titre officiel. La validation des compétences consiste à reconnaître officiellement des compétences professionnelles sur base de la pratique d'un métier. Un titre de compétence est une preuve officielle de vos compétences que vous pouvez faire valoir dans le cadre de votre projet professionnel (recherche d'emploi, carrière) ou de formation (accès et dispenses).

Qui peut faire valider ses compétences ? La VC s'adresse aux personnes âgées de + de 18 ans résidant en Belgique et ayant de l'expérience professionnelle mais pas de diplôme ou de certificat qui correspond

Pourquoi faire valider ses compétences ? Le candidat obtiendra officiellement une validation de ses compétences par un système reconnu par tous.

Dès lors, le titulaire du titre de compétences pourra plus facilement trouver un emploi, s'y maintenir ou évoluer dans son travail. Par ailleurs, le titre de compétences peut permettre à un étudiant d'obtenir des dispenses dans son parcours de formation.

Comment obtenir un titre de compétence ?

Le titre de compétence est délivré dans un centre agréé dans lequel la personne doit réussir une épreuve de validation. Cette épreuve porte sur une partie spécifique d'un métier et consiste en une reconstitution de la situation professionnelle réelle.

Personne juridiquement responsable du projet

Nom : Amel

Prénom : François

Fonction : Responsable de centre

Téléphone : 04/279.37.37

Courriel : francois.amel@provincedeliege.be

Personne de contact sur le plan opérationnel

Nom : Amel

Prénom : François

Fonction : Responsable de centre

Téléphone : 04/279.37.37

Courriel : francois.amel@provincedeliege.be

Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »

3. Eligibilité des partenaires

Pour être éligible, la candidature doit :

Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.

- Viser un partenariat entre au minimum 2 partenaires
- Comporter au minimum un partenaire de l'insertion socioprofessionnelle agréé
- Comporter au minimum soit un opérateur public de formation ou d'enseignement qualifiant, soit un centre de validation des compétences agréé
- Rencontrer les conditions prévues en page 5 de l'appel à projet¹
- le(s) partenaire(s) additionnel(s) sont agréé(s) / reconnu(s) par la Wallonie

4. Eligibilité du projet

Description synthétique du projet

15 lignes maximum

Le projet vise à renforcer et à améliorer les pratiques déjà existantes permettant de lever les freins aux dynamiques partenariales entre opérateurs d'insertion et de formation en vue de faciliter le renforcement des compétences de nos publics et de fluidifier l'articulation des parcours de formation ainsi que leur certification.

Concrètement, le partenariat vise à :

Augmenter le nombre de stagiaires qui présentent une validation des compétences pour l'épreuve de Jardinier(ière) d'entretien.

Le présent projet s'inscrit dans le / les objectif(s) suivant(s) de l'appel à projets :

Cochez la/les cases qui vous concerne(nt)

- Préparer, créer et/ou renforcer les collaborations entre acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et les opérateurs de formation qualifiante et/ou de validation des compétences
- Fluidifier les parcours de renforcement de compétences des publics peu scolarisés

¹ Les partenaires bénéficiaires doivent rencontrer les conditions suivantes : 1) avoir une unité d'établissement / centre de formation / centre de validation des compétences en région wallonne de langue française ; 2) exécuter l'action sur le territoire de la région de langue française de la Région wallonne ; 3) s'engager formellement à respecter l'ensemble des conditions établies dans le présent appel à projets.

Renforcer la certification des compétences dans le cadre des parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés²

Améliorer la connaissance mutuelle de l'offre de formation/validation, des pédagogies, des outils et/ou des opérateurs de formation/validation, qui permettra de développer / renforcer la confiance mutuelle

Renforcer les compétences des publics peu scolarisés (< CESS) et les faire monter en compétences³

Expliquez comment votre candidature rencontre le/les objectif(s) coché(s).

1 page maximum

1) Renforcer les collaborations entre acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et les opérateurs de formation qualifiante et/ou de validation des compétences

La collaboration entre JAT et le Centre de Validation des compétences agréé de l'IPEPS Huy-Waremme a débuté en 2016. JAT accompagne les stagiaires qui le souhaitent et dont c'est le projet professionnel, à la validation des compétences pour le métier de **Jardinier(ière) d'entretien**.

L'opérateur B est l'opérateur le plus proche qui propose l'épreuve de validation de compétences relative à nos activités de formation (entretien et aménagement des espace verts). Par ailleurs, l'accueil de nos stagiaires par le responsable de centre/examineurs/formateurs de l'IPEPS Huy-Waremme s'est toujours passé dans d'excellentes conditions et est très apprécié.

2) Fluidifier les parcours de renforcement de compétences des publics peu scolarisés

Permettre l'articulation de parcours de formation en ayant résolu les difficultés d'apprentissage et fragilités sociales rendant accessibles la certification du parcours via la VDC.

3) Renforcer la certification des compétences dans le cadre des parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés

La VDC permet de certifier les compétences de stagiaires dont c'est le projet lorsqu'ils arrivent à la fin d'un parcours de formation.

4) Renforcer la confiance mutuelle

Travailler dans un cadre structurant dans le respect des enjeux et contraintes de chaque partenaire permet de construire ou amplifier la relation de confiance entre acteurs.

5) Renforcer les compétences des publics peu scolarisés (< CESS) et les faire monter en compétences

Le CISP renforce son programme de formation pour que le stagiaire puisse passer des VDC. Cela implique qu'il puisse « prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine de travail », « adapter son comportement aux circonstances pour résoudre des problèmes » ; « s'autogérer dans la limite des consignes définies dans des contextes de travail généralement prévisibles mais susceptibles de changer ».

² obtention d'une CECAF et/ou d'un titre de compétence, obtention de certifications sectorielles/privées, démarches de valorisation automatique des acquis auprès d'un opérateur d'enseignement/formation certifiant

³ Niveaux 3, 4 ou 5 du Cadre francophone des Certifications.

Décrivez les freins que le projet envisage de lever et les moyens envisagés pour lever ces freins.

1 page maximum

1. - **FREIN** : Le partenaire B doit parfois faire face à une impossibilité de proposer un délai court (entre 1 et 2 mois) entre le moment de l'inscription et le moment du passage de l'épreuve de VDC en raison du nombre de demandes et les nombreuses sollicitations qu'il reçoit. Si les délais sont trop longs (3 mois et plus), le stagiaire a terminé sa formation entretemps, il devient presque impossible à remobiliser ou simplement même à recontacter. Le partenaire B doit être mieux soutenu afin de répondre aux spécificités que présentent le public CISP pour continuer à répondre aux demandes de manière soutenable.

PROPOSITION DE JAT : Garantir des ressources permettant d'accueillir maximum 8 candidats de JAT par année avec un délai court (entre 1 et 2 mois) entre le moment de l'inscription et le moment du passage de l'épreuve de VDC

2. - **FREIN** : Problème de mobilité de nos publics entraînant un problème d'accessibilité au dispositif. Ce problème rend systématiquement incertain tout projet de VDC. Il est en effet difficile ou impossible pour chaque candidat de se présenter à l'épreuve de validation des compétences. Les publics CISP disposent rarement d'un moyen de locomotion personnel ou d'un permis de conduire. Ils se déplacent majoritairement en transports en commun.

En outre, la plupart des candidats présentent un important déficit de confiance en soi et sont souvent victimes d'une grande charge émotionnelle lors d'une épreuve certificative biaisant la mise en œuvre de leurs compétences et connaissances dans ces situations « d'examen » renvoyant au parcours scolaire.

PROPOSITION DE JAT : Prévoir un accompagnement adapté et spécifique à notre public permettant la mise en confiance et le soutien à la gestion du stress. Notre processus de réussite de la VDC implique un accompagnement sur place pour lever les freins liés aux déplacements et amener le candidat à l'épreuve de VDC dans une logique d'accompagnement socioprofessionnel visant à garantir toutes les chances de réussite.

Décrivez les résultats visés en matière de levée des freins identifiés.

1 page maximum

1. - Mise en place de procédure d'inscription comprenant un délai de 1 à 2 mois entre le moment de la demande et la passation de l'épreuve de validation des compétences.

2. – Mise en place d'un accompagnement adapté et spécifique à notre public permettant la mise en confiance et le soutien à la gestion du stress. Notre processus de réussite de la VDC implique un accompagnement sur place pour lever les freins liés aux déplacements et amener le candidat à l'épreuve de VDC dans une logique d'accompagnement socioprofessionnel visant à garantir toutes les chances de réussite.

Décrivez les activités du projet de manière détaillée.

15 lignes maximum par activité

Activité 1 : Augmenter le nombre de nos stagiaires qui présentent une validation des compétences pour l'épreuve de Jardinier(ière) d'entretien

Concernant le passage de validations de compétences, JAT forme des stagiaires en veillant à soutenir leur projet afin de lever les freins sociaux, d'acquérir des compétences transversales et compétences métier selon les missions prévues par la réglementation des CISP.

Lorsque le stagiaire arrive au terme de son parcours de formation, qu'il en émet la demande et que celle-ci est validée par l'équipe dès lors qu'il dispose des compétences transversales et techniques, un accompagnement spécifique est mis en place par le centre afin de préparer la passation de l'épreuve (gestion du stress, mise en situation sur chantiers, ...).

Une demande d'inscription est alors introduite auprès du partenaire B afin d'obtenir une date dans un délai de maximum 1 à 2 mois.

Dans le cadre du suivi individualisé du stagiaire, il est accompagné sur place le jour de l'épreuve afin de diminuer la charge émotionnelle et de lui permettre de rester concentré sur un travail de qualité dans les délais exigés par l'épreuve. Cet accompagnement est une étape jouant un rôle favorisant dans le processus.

En cas d'échec, le partenaire A prendra contact avec le partenaire B pour fixer une nouvelle date d'épreuve dans un délai de 1 à 2 mois afin d'obtenir les explications de l'échec dans une perspective d'amélioration et que le stagiaire puisse repasser l'épreuve.

Activité 2 :

Activité 3 :

Reproduisez les cases si d'autres activités sont prévues / Supprimez les cases excédentaires.

Le partenariat vise directement :

- les bénéficiaires finaux des dispositifs (stagiaires, apprenants,)
- le personnel des partenaires

Le projet :

- vise à établir un nouveau partenariat (ex : l'objet du projet est de réfléchir à ce qui pourrait être réalisé ensemble)
- construit un nouveau partenariat
- renforcer/amplifier un partenariat existant

Si le projet renforce/amplifie un partenariat existant, décrivez sa plus-value par rapport à l'existant.

15 lignes maximum

Le partenariat permettra de rapprocher nos deux structures et d'augmenter l'articulation des parcours dans une logique d'insertion professionnelle.

Pour JAT, il s'agit avant tout d'avoir la possibilité d'inscrire des candidats en validation des compétences en **Jardinier(ière) d'entretien**. Pour cela, le partenaire B doit pouvoir disposer des moyens d'accueillir au maximum 8 stagiaires par an pour cette validation.

La collaboration fonctionne actuellement de manière implicite. La formaliser permettra de fluidifier la certification des parcours pour nos stagiaires ayant pour projet de passer la validation des compétences. Un des besoins du partenaire A est de pouvoir passer des VDC dans des délais courts (de 1 à 2 mois maximum entre l'inscription et le passage de l'épreuve) pour garder la mobilisation de la personne sur son projet.

Ce partenariat est formalisé par une convention qui indique le type, le contenu et la nature de l'intervention de chacun des partenaires bénéficiaires. Si l'objet du projet est d'établir un nouveau partenariat, la convention est facultative.

Une convention de partenariat a été élaborée : oui non

Autres conditions pour l'éligibilité du projet

Pour être éligible, le projet doit :

Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.

- être totalement gratuit pour les participants
- se dérouler sur le territoire de langue française de la Région wallonne, dans un ou plusieurs des 9 bassins
- s'organiser durant la période de programmation (à savoir entre le 1/11/2022 et le 30/04/2024).

Le projet se déroule sur la période suivante : du 1/11/2022 au 30/04/2024.

- Localisation du projet :
- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> bassin Brabant-Wallon | <input type="checkbox"/> bassin Wallonie Picarde |
| <input type="checkbox"/> bassin Hainaut Centre | <input type="checkbox"/> bassin Hainaut Sud |
| <input checked="" type="checkbox"/> bassin Namur | <input type="checkbox"/> bassin Luxembourg |
| <input type="checkbox"/> bassin Liège | <input checked="" type="checkbox"/> bassin Huy - Waremme |
| <input type="checkbox"/> bassin Verviers | |

Où prévoyez-vous de mener l'action ?

- dans les locaux du partenaire A

Localisation : CISP Jeunes Au Travail

Code postal et localité : 5100 JAMBES

- dans les locaux du partenaire B :

Localisation : CVDC de l'EPS Huy-Waremme Rue de Dinant 106

Code postal et localité : 4557 Tinlot

- autre (précisez :)

Localisation :

Code postal et localité :

5. Pertinence du projet

Moyens affectés au projet

Veillez détailler les **moyens humains** affectés au projet chez chaque partenaire (qualifications, expertise et expérience des ressources humaines affectées au projet).

1 page maximum

1 directeur pédagogique – Master en Ingénierie et Action Sociales – 15 ans d'ancienneté.

--

Nombre estimé d'équivalents temps plein nécessaires au bon déroulement du projet (subventionnés ou non par le présent appel à projets) :

Partenaire A	0 ETP
Partenaire B ETP
...	

Veillez détailler les **moyens matériels** affectés au projet (locaux et matériels dédiés au projet).

1 page maximum

Réalisation de 35 éventails « nomenclature »
--

Veillez détailler les **moyens pédagogiques et techniques** affectés au projet (outils, méthodologie, planning).

2 pages maximum

<ul style="list-style-type: none"> - Cours théoriques et pratiques liés à l'agrément CISP - Visites thématiques liées à l'horticulture (2 par année maximum) - Eventails de nomenclature

Budget demandé

Partenaire A

Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Salaire brut mensuel	Taux de chargement 2022 *	Temps de travail sur le présent projet (%)	Coût à charge du projet (= salaire brut x taux de chargement x temps de travail)
Frais de personnel si le partenaire est un établissement de promotion sociale** :				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Nombre de périodes	Coût forfaitaire		Coût à charge du projet (nombre de périodes * coût forfaitaire)
Frais généraux forfaitaires *** (= 15% des frais RH)				
Frais de projet				
TOTAL				

* [taux de chargement 2022](#) (intègre toutes les charges sociales et patronales) :

- < 10 travailleurs : 1.4977
- Entre 10 et 19 travailleurs : 1.5260
- 20 travailleurs : 1.5466

** Les frais de personnels des établissements de promotion sociale sont calculés sur base des coûts forfaitaires des périodes de cours, conformément à la circulaire en vigueur au moment de la sélection des projets (au 1^{er} avril 2022 : [circulaire 8513](#)) ;

*** les frais généraux couvrent les frais de personnel administratif et auxiliaire (secrétariat, comptabilité...) ainsi que les frais additionnels non spécifiques tels que : télécommunication, mobilier et matériel de bureau, frais immobiliers...

D'autres sources de financement seront-elles mobilisées chez le partenaire A en dehors de la subvention demandée, pour mettre en œuvre le projet ? Si oui, veuillez détailler.

Partenaire B

Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, administratif, personnel)	Salaire mensuel brut	Taux de chargement *	Temps de travail sur le présent projet (%)	Coût à charge du projet (= salaire brut x taux de chargement x temps de travail)
Frais de personnel si le partenaire est un établissement de promotion sociale** :				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Nombre de périodes	Coût forfaitaire		Coût à charge du projet (nombre de périodes * coût forfaitaire)
Frais généraux forfaitaires *** (= 15% des frais RH)				
Frais de projet				
TOTAL				

* taux de chargement 2022 (intègre toutes les charges sociales et patronales) :

- < 10 travailleurs : 1.4977
- Entre 10 et 19 travailleurs : 1.5260
- 20 travailleurs : 1.5466

** Les frais de personnels des établissements de promotion sociale sont calculés sur base des coûts forfaitaires des périodes de cours, conformément à la circulaire en vigueur au moment de la sélection des projets (au 1^{er} avril 2022 : [circulaire 8513](#)) ;

*** les frais généraux couvrent les frais de personnel administratif et auxiliaire (secrétariat, comptabilité...) ainsi que les frais additionnels non spécifiques tels que : télécommunication, mobilier et matériel de bureau, frais immobiliers...

D'autres sources de financement seront-elles mobilisées chez le partenaire B en dehors de la subvention demandée, pour mettre en œuvre le projet ? Si oui, veuillez détailler.

NON

Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »

Pertinence du projet

Veillez détailler la valeur ajoutée du partenariat proposé au regard des objectifs visés.

1 page maximum

Le partenariat favorisera une meilleure connaissance mutuelle des CISP et établissements d'enseignement de promotion sociale.

Le partenariat favorisera le travail au sein d'un cadre structurant et visant la pérennité de l'action.

Réduire les freins liés au déplacement pour en faciliter l'accès au site par un accompagnement socio-pédagogique adapté tenant compte notamment de la préparation nécessaire (gestion du stress, vérifications des acquis,...).

Concevoir les complémentarités de formations.

Le stagiaire est au centre de la mise en place du dispositif. JAT et l'IPEPS Huy-Waremme œuvrent à lui garantir les meilleures chances de recevoir une certification en lien avec ses compétences.

JAT est convaincu de la plus-value apportée au demandeur d'emploi par le dispositif de validation des compétences, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. JAT est convaincu que ce dispositif participe à la construction de l'identité professionnelle de la personne, à son sentiment d'appartenance à la société, et à sa reconnaissance dans le métier par les milieux professionnels et opérateurs œuvrant à l'insertion professionnelle des publics (Forem, MIREs, ...).

L'accompagnement des publics dans l'épreuve de la validation des compétences est un processus complexe à mettre en œuvre car il suppose qu'une bonne partie des freins ou des difficultés sociales ont pu être levés. Hors, ce n'est pas toujours le cas, et il arrive que des personnes n'arrivent pas au bout du processus car elles se trouvent fragilisées dans leur parcours par des événements externes. Il est donc nécessaire de trouver les solutions pour aider la personne à trouver les ressources afin de mener à bien son projet. En collaborant avec le CVDC agréé de l'IPEPS Huy-Waremme, nous garantissons les meilleures chances de ne pas perdre le stagiaire en cours de route ni sa motivation. De ce fait, l'opérateur B joue un rôle fondamental qui est de favoriser la montée en compétences via les certifications. Cela participe pleinement à l'insertion socioprofessionnelle des personnes et permet, à n'en pas douter, une meilleure intégration sur le marché de l'emploi et une insertion professionnelle.

JAT souhaite participer à la réduction de la tension exercée sur le métier de jardinier identifiées par le Forem comme **métier/fonction critique**.

Au plan social, la personne ne se trouve plus en marge et constate qu'il a pu être actrice de son projet et qu'elle a été soutenue par les partenaires, ce qui lui donne davantage de courage pour affronter de nouveaux défis. La personne est valorisée, voit ses efforts de plusieurs mois couronnés de succès, reçoit des félicitations et s'est construite une nouvelle **identité professionnelle**, cela participe pleinement à l'**impact social**.

Au plan sociétal, la personne bénéficie de l'articulation des dispositifs publics. Elle est ainsi accompagnée, par une ASBL agréée comme CISP et certifiée par un organisme représentant le service public. Il revient aux partenaires du projet de faciliter ces articulations avec le soutien du service public.

Au plan professionnel, la personne obtient une vraie reconnaissance et peut être mieux accompagnée par des services tels que les MIREs, service insertion des CPAS ou les SAE du Forem dans le cadre de l'Accompagnement Adapté. Elle passe d'ailleurs souvent des épreuves de VDC en même temps que des professionnels en poste venus chercher une certification également, ce qui est particulièrement valorisant par le défi que cela représente.

Veuillez détailler les articulations prévues en amont, pendant et en aval de l'action entre les partenaires bénéficiaires.

1 page maximum

En amont de l'action : JAT forme des stagiaires en veillant à les soutenir afin de lever les freins sociaux, d'acquérir des compétences transversales et compétences métier selon les missions prévues par la réglementation des CISP.

Pendant l'action : Lorsque le stagiaire arrive au terme de son parcours de formation, qu'il en émet la demande et que celle-ci est validée par l'équipe dès lors qu'il dispose des compétences transversales et techniques, un accompagnement spécifique est mis en place par le centre afin de préparer la passation de l'épreuve (gestion du stress, mise en situation sur chantiers, ...).

Une demande d'inscription est alors introduite auprès du partenaire B afin d'obtenir une date dans un délai de maximum 1 à 2 mois.

Dans le cadre du suivi individualisé du stagiaire, il est accompagné sur place le jour de l'épreuve afin de diminuer la charge émotionnelle et de lui permettre de rester concentré sur un travail de qualité dans les délais exigés par l'épreuve. Cet accompagnement est une étape jouant un rôle favorisant dans le processus.

En aval de l'action : prévoir la mise en place du débriefing de la non-réussite éventuelle.

Si le projet vise à raccourcir le parcours de stagiaire, décrivez comment cela est envisagé.

1 page maximum

Si le projet a un caractère structurant (possibilité de le répliquer d'une année à l'autre, de le pérenniser et/ou de permettre une appropriation du projet par d'autres partenaires (dans et hors du bassin)), veuillez décrire comment cela est envisagé.

1 page maximum

Le projet se veut réalisable en terme de coût et le moins complexe possible à mettre en œuvre car il s'agit avant tout de formaliser des pratiques et de permettre un ajustement des besoins. L'objectif est de pouvoir réunir les conditions pour faciliter sa mise en œuvre.

Le projet vise à être structurant et perdurer au-delà du présent appel à projet.

Veuillez détailler les résultats attendus et la mesure de ces résultats

Résultat visé	Indicateurs /éléments permettant de vérifier que le résultat est atteint
Passer des validations de compétences en Jardinier(ière) d'entretien	Le nombre de validation des compétences passées et le taux de réussite.

Ajoutez des lignes si nécessaire

6. Engagement, déclaration sur l'honneur et signature

Partenaire A

Je soussigné(e), nom et prénom : WILMOTTE Véronique


légalement autorisé à engager l'organisme : Jeunes Au Travail (JAT)

et agissant en qualité de : Directrice

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Jambes, le 4 juillet 2022

Mention manuscrite « Lu et approuvé » + signature :

Lu et approuvé

 Véronique WILMOTTE
 DIRECTRICE

Partenaire B

Je soussigné(e), nom et prénom : Amel François

légalement autorisé à engager l'organisme :

et agissant en qualité de :

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Huy

le : mercredi 6 juillet 2022

Mention manuscrite « Lu et approuvé » + signature :

Lu et approuvé

Amel

Signature numérique
de François Amel
(Authentication)

Date : 2022.07.06
10:15:26 +02'00'

Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »

